

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240326-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024**COMMUNE DE
L'HORME**

Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 25 mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de L'HORME, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Julien
VASSAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Le 12 mars

Nombre de Conseillers	
En exercice	21
Présents	18
Votants	18

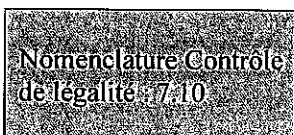
Présents : VASSAL Julien, HOSPITAL Angélique, PATTÉ Raphaël, DESPINASSE Lucille, DUGOUGEAT Céline, BERNOU Philippe, NUNEZ Dominique, BECH Françoise, LOUSSERT Emilie, CHAPUIS Laurent, VINCENT Pierre, SAILLIER Cindy, DECHAZERON Myriam, CHARVIEUX Sandra, ROSIER Franck, LLAVORI Rémy, MATHEVON Marilyne, PAYRE Damien.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : MORRELLON Yoann, HAMMACHE Nordine, MILHE Alexandre.

Secrétaire de séance : VINCENT Pierre

Délibération : 2024/19
Finances/délibération :
Tarifs municipaux «
divers » - Actualisation



Monsieur le Maire rappelle/expose :

- Considérant que les communes tirent une partie de leurs ressources des produits qu'elles perçoivent de l'exploitation du domaine et des services publics, et qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services publics locaux ;
- Considérant que l'inflation prévisionnelle pour 2024 s'établit à + 2,5% et la croissance prévisionnelle pour 2024 s'établit à + 1% (après + 1.7% en 2023) ;

Considérant qu'il convient de ne pas impacter davantage le pouvoir d'achat des usagers des SPL, déjà contraint par un contexte de forte inflation (énergie, panier de la ménagère...).

☞ **L'assemblée délibérante décide à la majorité** (6 abstentions : Mme DECHAZERON, Mme CHARVIEUX, M. ROSIER, M. LLAVORI, Mme MATHEVON et M. PAYRE) d'approuver :

- Le principe et la mise en œuvre des tarifs municipaux et redevances d'utilisation /d'occupation du domaine public tels qu'ils figurent dans le tableau récapitulatif ci-après :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240326-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

COMMUNE DE L'HORME - TARIFS MUNICIPAUX ET REDEVANCES OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

OBJET	Dernière actualisation tarif avant 2017 ou date création	Unité	Ancien tarif (voté fév.2023)	Nouveau tarif	Applicable au
Remplacement badge accès bât communaux	1-avr.-17	l'unité	50,00 €	50,00 €	1-avr.-2024
Marché hebdomadaire	28-sept.-01	redevance annuelle	50,00 €	50,00 €	1-janv.-2025
		installation occasionnelle /semaine	5,00 €	5,00 €	1-janv.-2025
Emplacements ambulances, taxis (base 2004)	19-déc.-06	l'emplacement/ annuel	125,00 €	125,00 €	1-janv.-2025
commerces et/ou installations non sédentaires (camions Pizza)		tranche horaire T1 (11h/14h30) ☞	0,50€/ml/j	0,50€/ml/j	1-avr.-2024
		tranche horaire T2 (14h30/18h) ☞	0,50€/ml/j	0,50€/ml/j	
		tranche horaire T3 (18h/21h) ☞	1€/ml/j	1€/ml/j	
		tarif T1 + T2 ☞	0,75€/ml/j	0,75€/ml/j	
tarif T2 + T3 ☞	1,25€/ml/j	1,25€/ml/j			
tarif T1 + T2 + T3 ☞	1,50€/ml/j	1,50€/ml/j			
Médiathèque					
Adhésion	23-mars-15	résidents communes réseau : Adulte (+18 ans) et organismes non municipaux	10,00 €	10,00 €	1-sept.-2024
		résidents communes réseau : Jusqu'à 18 ans, étudiants, classes et périscolaires, organismes municipaux, employés et bénévoles biblio/médiathèques	gratuité	gratuité	1-sept.-2024
		non résidents communes réseau : Adulte (+18 ans) et organismes	30,00 €	30,00 €	1-sept.-2024
		non résidents communes réseau : Jusqu'à 18 ans	10,00 €	10,00 €	1-sept.-2024
		carte lecteur - initiale pour tous	gratuité	gratuité	1-sept.-2024
		carte lecteur - renouvellement (perte/dégradation)	2,00 €	2,00 €	1-sept.-2024
Photocopies	28-nov.-07	noir et blanc, format A4	0,25 €	0,25 €	1-sept.-2024
		couleur, format A4	0,50 €	0,50 €	1-sept.-2024
		noir et blanc, format A3	0,50 €	0,50 €	1-sept.-2024
		couleur, format A3	0,75 €	0,75 €	1-sept.-2024
Cimetière					
concession trentenaire	22-juin-15	le m2	150,00 €	150,00 €	1-janv.-2025
concession cinquantenaire		le m2	250,00 €	250,00 €	1-janv.-2025
case de columbarium decennale		la case	175,00 €	175,00 €	1-janv.-2025
RODP					
Terrasses (bar, restaurant, restauration rapide...)	17-oct.-16	forfait/mois (<= 10 m²)	15,00 €	15 €	1-janv.-2025
		forfait/an (<= 10 m²)	120,00 €	120 €	
		forfait/mois (> 10 m²)	20,00 €	20 €	
		forfait/an (> 10 m²)	175,00 €	175 €	
Etalages (primeurs, fleuriste...)	17-oct.-16	m²/mois	2,50 €	2,50 €	1-janv.-2025
		m²/an	25,00 €	25 €	
Ventes au déballage	17-oct.-16	mètre linéaire/jour	2,00 €	2,00 €	1-janv.-2025
Grues mobiles	17-oct.-16	unité/jour	30,00 €	30,00 €	1-janv.-2025
Echafaudages	17-oct.-16	mètre linéaire/semaine :			1-janv.-2025
		1ère à 4ème semaine	3,00 €	3 €	
		5ème à 8ème semaine	5,00 €	5 €	
		9ème semaine et plus	8,00 €	8 €	
Bennes, containers, baraques de chantiers, bureaux provisoires	17-oct.-16	durée < 1 semaine (/ jour)	5,00 €	5 €	1-janv.-2025
		durée >= 1 semaine (/ jour)	7,50 €	7,50 €	
Cirques	17-oct.-16	caution	550,00 €	550 €	1-janv.-2025
		unité/jour	55,00 €	55 €	
		branchement eau	10,00 €	10 €	
		branchement Edf	10,00 €	10 €	
Spectacles itinérants	17-oct.-16	unité/jour	25,00 €	25,00 €	1-janv.-2025
Manèges	17-oct.-16	m²/jour	0,50 €	0,50 €	1-janv.-2025

L'HORME, le 26 mars 2024

Le Maire

Le Secrétaire

J. VASSAL

P. VINCENT

